

MAIRIE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
1 Place des Plantagenêts - BP 34  
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE  
Tél. 02.41.51.71.21  
Fax. 02.41.38.39.12

## COMMUNIQUÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Novembre 2013

ZAC des Perdrielles : Signature avec la SPLA de l'Anjou un traité de concession d'aménagement afin d'engager le processus opérationnel et plus particulièrement les acquisitions foncières, la conduite des procédures, la réalisation des travaux d'aménagement, la commercialisation des terrains ainsi que la gestion financière de l'opération pour un coût de 1 373 000 € H.T.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU rue des Potiers : La modification simplifiée du PLU concernant les terrains cadastrés n° 384 et n° 381 rue des Potiers s'est terminée le 04 Octobre 2013. Celle-ci a été formulée sur demande des propriétaires en vue d'une extension du bâti existant et a été adoptée.

SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE : Dans la poursuite des actions de mise en tourisme du village, le Cabinet 360° accompagne la rédaction d'un cahier des charges d'un projet de signalétique touristique pour un montant de 2 475,72 € TTC.

SAUMUR AGGLO : Madame le Maire donne lecture des rapports annuels « déchets » 2012 présentés par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. Ces services sont exercés sous Délégation de Service Public par la SEMAE et des rapports annuels eau-assainissement 2012 présentés par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. Ces services sont exercés par la SAUR en affermage. Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports et n'émet aucune observation.

Modifications des Statuts de SAUMUR AGGLO suite à la création du Grand Saumurois : Restauration du patrimoine ; participation à la gestion, à l'animation et au développement de la coordination autonomie et arts plastiques : organisation d'une manifestation culturelle : « la Semaine Enchantée ».

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a programmé la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune. Travaux début 2014, durée 1an.

SIEML : dépannage du 25 Septembre 2013 du réseau de l'éclairage public : 94,10 euros TTC

Les membres du Bureau du SIEML ont décidé de redistribuer aux communes membres une partie de la bonification de cette redevance, au titre de l'année 2012, il nous est attribué une subvention de 1 599 €.

Autorisation de modification des statuts du SIEML lui donnant compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques.

Le conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de l'année 2013.

Le montant de la taxe OM à recouvrer auprès des logements de la gendarmerie est de 703 €.

Achat d'un Abri bus sur l'arrêt Place du Grand Clos de 3 720 € HT.

Mise en vente de 15 logements situés Place du Grand Clos et Rue des Masques

La réalisation d'un prêt de 60 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux de voirie et d'un prêt de 154 000 € auprès du Crédit Agricole pour l'avance de trésorerie sur le FCTVA.

Le Maire,  
Régine CATIN

